

« L'APÉRO » de Rue de l'Avenir 21 février 2024

En visio, chaque troisième mercredi du mois de 18h à 19h30

Thème de l'Apéro :

Présentation du rapport « Retombées économiques de la marche »

Participant.e.s : Anne Faure, Marie Prémartin, Stéphanie Le Dantec, David Sellin (Tours), Jean-Claude Brémaud, Maryvonne Dejeammes (Nantes), Frédéric Héran, Eriq Lepeinteur (Rennes), Alain Coudray (Annecy), Vincent Chas (Conflans Saint-Honorine), Abel Guggenheim, Fernanda Canna (Nice), Jean-Pierre Fèvre (Chelles), Jean Labbé (Toulouse)

Diffusion : Correspondant.e.s et Membres du Conseil d'administration de Rue de l'Avenir

1) PRÉSENTATION THÉMATIQUE :

Anne Faure et Frédéric Héran présentent les travaux menés par le groupe de travail « Marche et économie » et font un point sur les prochaines étapes.

Le groupe de travail s'est réuni six fois entre janvier et juin 2023 avec des intervenants très variés pour aborder différents angles possibles quant à la promotion de la marche du point de vue économique. Un rapport a été rédigé par Anne Faure et Frédéric Héran durant l'été et de nombreuses contributions et remarques sont venues l'enrichir à la rentrée.

La prochaine étape est donc d'approfondir les réflexions par une évaluation socio-économique de la marche. Cette seconde phase est financée par l'Ademe. Elle sera réalisée par un bureau d'étude. Rue de l'Avenir est en lien notamment avec Bruno Cordier (qui a déjà réalisé une évaluation socio-économique du stationnement). Il saura trouver la bonne approche et il maîtrise l'exploitation des statistiques des études. Le choix du bureau d'étude n'est néanmoins pas arrêté.

Pour rappel, les points abordés durant les six séances de travail ont visé deux axes :

- Les aspects économiques de la marche
- Les flux financiers souvent ignorés qui découlent de la marche

En synthèse, le groupe de travail a permis de rappeler les enjeux autour de la promotion de la marche, partant du constat que la part de la marche est souvent sous-estimée dans les statistiques et les enquêtes ménage : on compte les déplacements exclusivement faits à pied et non pas lorsque la marche est complémentaire. Ainsi, la marche intermodale, la marche dans les espaces privés ouverts au public, les espaces privés, la marche professionnelle ne sont pas comptabilisées. Autre exemple, les enquêtes déplacement comptent en km ou en nombre de déplacements, mais pas en nombre de trajets ou en durée. Ainsi, il y a un premier enjeu à bien définir le sujet et à s'appuyer sur des données et statistiques partagées et fiables. La part modale de la marche a néanmoins augmenté de 6,3 % entre 2008 et 2019 et est en progression dans les espaces urbains.

Un préalable, l'estimation lacunaire des distances parcourues à pied

L'introduction aborde la mauvaise quantification de la marche dans les enquêtes nationales, alors que la donnée existe en partie.

certains petits trajets à pied ne sont pas comptabilisés, par exemple :

- les **déplacements non exclusivement à pied** sont inexploités (marche multimodale),
- les **déplacements à pied dans les espaces privés** sont ignorés (gares, centres commerciaux, galeries commerciales)
- les **déplacements touristiques à pied**, lors des week-ends et des vacances ne sont pas décomptés, etc.

Pendant de nombreuses années la connaissance des déplacements concernait surtout les flux automobiles qui étaient l'expression de la richesse de la France



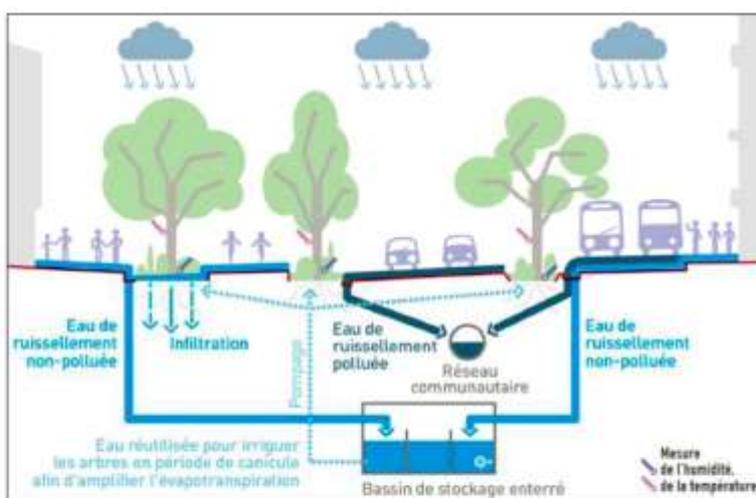
Les slides 5 à 10 rappellent les caractéristiques socio-économiques positives de la marche identifiées par le groupe de travail et le rapport exploratoire :

- **Accessibilité** : la marche est un mode de déplacement universel. Pour celles et ceux qui ne disposent pas de voitures, ont un handicap, des enfants, la marche est parfois une contrainte. Ainsi, développer la marche permet de réduire l'exclusion sociale.
- Le graphique de la slide 6 montre que les personnes marchent davantage ou moins **en fonction des territoires**. Dans les grandes villes, l'existence des trottoirs et l'offre de transports en commun en font des piétons augmentés.
- **Les dépenses de transports** sont réduites : le marcheur / piéton n'a pas besoin d'un moyen de transport pour se déplacer. La marche favorise aussi les déplacements de proximité.
- **Une aide au fonctionnement du TC** : la marche permet de mieux travailler les interconnexions de lignes sur les réseaux des transports en commun. Inciter à la marche sur des distances plus longues est donc intéressant (horaires de pointe, ligne de cabotage) avec un gisement d'économie à la clé pour les opérateurs et une meilleure performance commerciale.
- **Les externalités négatives sont très minimes** : la marche n'engendre pas de nuisance (bruit, coupures urbaines, rejets atmosphériques, etc.) et ne présente pas de danger pour les autres usagers (conflits marcheur/voiture).
- **Les externalités positives sont nombreuses** : lutte contre la sédentarité, recul de certaines pathologies et de la morbidité précoce (dépression, obésité qui a doublé en 23 ans - notamment chez les jeunes). L'impact santé est considérable et est lié au nombre de km parcourus à pied. (cf. outil HEAT)
- **Une économie d'espace pour les usages** : Recalibrer la voirie des voitures au bénéfice des autres modes de déplacement permet de répondre aux enjeux d'adaptation aux dérèglements climatiques en dédiant de nouveaux espaces à la végétalisation des espaces, ombrières, mobiliers urbains, etc.

- **Une augmentation des relations sociales** : la marche facilite les rencontres et les interactions en face à face. C'est aussi un facteur de sécurité civile (magasins ouverts et présence humaine. Cf. ouvrage «Déclin et survie des grandes villes américaines, Jane Jacobs, 1961 : <https://mobilizon.fr/p/Les-10-points-de-la-pensee-de-Jane-Jacobs-TNo27nkcAuQy8JNxiRkrbQ>
- **Un soutien à l'activité commerciale** : la marche participe à l'animation d'un espace et est un atout pour les entreprises qui s'y implantent (cercle vertueux : baisse de l'absentéisme et baisse du turn-over).

Concernant les flux financiers (slide 11), ils sont souvent ignorés et invisibles !

DES FLUX FINANCIERS IGNORES



La nécessaire végétalisation de l'espace public : aménagement de la rue Garibaldi à Lyon

Source : Benoit Romeyer- 2016

Pourtant, la marche participe au développement de nouveaux marchés économiques, notamment dans le secteur des travaux publics pour traiter les infrastructures de voirie, réaménager les rues et leurs sols (apport végétal, mobilier urbain dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique).

Elle participe aussi au développement d'applications numériques et signalétiques et de services à la marche (bancs, mobilier, toilettes, etc.).

Le piéton soutient la dynamique des commerces et des services de proximité (plus d'achats plaisir en centre-ville). C'est un acteur important du dynamisme économique mais aussi de l'animation urbaine et du réinvestissement des centres historiques.

En matière de transports publics, les rabattements, interconnexions, itinéraires rapides aux heures de pointe peuvent être réorganisés pour améliorer l'offre et la rentabilité des lignes.

Les bénéfices sur la santé et la lutte contre la sédentarité entraînent une économie de coûts sociaux extrêmement importants à moyen terme. La marche constitue une activité physique accessible à tous et qui ne génère pas de coûts d'équipement spécifique.

Enfin, les achats d'équipements des marcheurs (usures et nouveaux équipements) constituent un marché, mais qui reste limité, car l'équipement du marcheur est finalement proche de celui du citoyen. Pour conclure, le tableau (slide 15) présente les bénéfices individuels et aussi collectifs (les bénéfices collectifs sont d'ailleurs plus nombreux).

TYPE DE MARCHÉ	MOTIF	IMPACT	BENEFICE INDIVIDUEL	BENEFICE COLLECTIF
MARCHÉ UTILE	Motif travail	Moindre absentéisme		
		Productivité accrue		
	Motif achat	Commerces de proximité stimulés		
	Tous motifs	Économie d'espace		
		Accidentalité moindre		
		Accessibilité accrue		
		Nuisances sonores nulles		
		Pollution nulle		
		Changement climatique nul		
		Relations sociales améliorées		
		Qualité des espaces publics		
		Transports publics encouragés		
		Expression collective	Manifestations revendicatives	
	Spectacles, défilés			
Sport				
MARCHÉ LOISIR	Marche = finalité	Santé		
		Plaisir		

Les suites à donner, discussion :

Vers un changement de paradigme :

La marche n'est pas suffisamment considérée, car l'enjeu de report modal (voiture sur des petites distances) n'est pas suffisamment pris en compte. Il faut donc privilégier une approche plus globale pour inverser la prise en considération de la marche et la priorisation des différents modes de déplacement : d'abord la marche, puis le vélo, les TC et la voiture... pour repartager l'espace public. Par ce biais, on rejoint les préconisations du Code de la rue et de la campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre ». Pour ce faire, on peut agir sur :

- Les formats des enquêtes ménage-déplacement et l'exploitation des résultats (compter en nombre de trajets et en durée).
- Les formats des enquêtes déplacement, qui ont été conçues il y a 50 ans, avec une représentation des modes de déplacement très orientée sur les déplacements automobiles.
- Les enquêtes emploi du temps pour étudier l'usage du temps et l'évolution des modes de vie : <https://www.insee.fr/fr/information/6659349>

Savoir manier les données et les statistiques :

- S'appuyer sur le Comité d'orientation du Cerema qui dispose de données non exploitées (<https://www.cerema.fr/fr/actualites/cerema-ecoute-ses-partenaires-adherents-preparer-ses>) ;
- Collecter un maximum de données, mais toujours veiller à leur pertinence : en effet, le bureau d'étude qui réalisera l'évaluation socio-économique de la marche devra faire ressortir des chiffres pour servir à la communication et soutenir la marche. S'appuyer sur les chiffres chocs est intéressant, mais ils doivent être crédibles.

- La marche et ses effets sur la santé est un axe intéressant et il faudra se rapprocher d'économistes de la santé. Il est remarqué qu'il n'est pas aisé de contacter ou identifier des correspondants au sein du Ministère de la Santé. L'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS) est une porte d'entrée intéressante : <https://onaps.fr/>
- L'outil HEAT, proposé par l'OMS, permet de calculer le nombre de morts évitées quand une ville développe la pratique des mobilités actives : <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/181395/2303809>

Rechercher des appuis financiers et des relais complémentaires de communication :

- Salon des maires
- Fondations des mutuelles de santé

Rechercher des exemples d'actions incitatives pour la marche :

- Keolis organise des challenges (Quimper) : <https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/actualite/29369/113-challenge-marche-a-pied-du-3-au-16-mai.htm>
- Adav : challenge de l'écomobilité scolaire : <https://droitauvelo.org/challenge-de-l-ecomobilite-scolaire-970>
- Proposer d'intégrer la marche au Forfait Mobilité Durable (jusqu'à 800 euros versés par l'employeur). La marche n'est pas éligible aujourd'hui.

Pour conclure, les délais sont rappelés. L'étude socio-économique menée par le bureau d'étude devrait être finalisée pour la fin 2024 avec une communication des résultats en 2025.